

P R O C È S - V E R B A L

Membres en exercice : 96 titulaires - 61 suppléants

Nombre de présents : 45

Nombre de votants : 59

Convocation envoyée le : 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 18h00, s'est tenu le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale dans la salle du conseil de l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies sous la présidence de Thierry DAYRE

Etaient présents : 45 (dont 3 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, BARBANSON Fabienne, BERGER-SABATIER Martine, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, CHARRASSE Daniel, CHAUDET Laurence, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, FERNANDES José, GAUTHIER Eliane, GIELLY Patricia, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, MONGE Alain, PILOZ Odile, NIVON Jacques, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard, PERNET Jean-Luc, VINCENT Michel

Etaient absents ou excusés : 40

ACHAT Ginès, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BOMPARD Marc, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CHAUVET Véronique, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, GARNERO Sylvie, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TATONI Thierry, TEISSEYRE Isabelle, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 14

CAHN Philippe donne pouvoir à RICHARD Eric, CLEMENT Augustin a donné pouvoir à FERNANDES José, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BOUNIN Florence donne procuration à BOTTINI Monique, CHAMBON Claude a donné pouvoir à LOUPIAS Aurélie, CHAREYRE Laurent donne procuration à CARRERE Christian, FRACHINOUS Alain a donné pouvoir à RUYSSCHAERT Christelle, GARCIA Jean a donné pouvoir à LANTHEAUME Pascal, LAURENT Marie-Christine donne procuration à Martine BERGER-SABATIER, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, PENIGAUT Alexandre donne procuration à PEYRON Roland, QUARLIN Mireille a donné pouvoir à BAS Claude, SALIN Olivier a donné pouvoir à CIRER-METHEL Pascal, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2025
A 18H00 – SALLE DU CONSEIL DE LA CCBDP – BUIS-LES-BARONNIES

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025
2. Signature du contrat local de santé 2025-2030
3. Demande de reconduction de la subvention pour le poste de la coordination du Contrat local de santé
4. Mise à disposition à titre onéreux de logements collectifs pour l'équipe d'animation du centre de loisir « Les Petits Loups » – Autorisation de signature de conventions d'occupation précaire

Finances

5. Budget Principal -Créances éteintes MARTHOURET Renaud et Boucherie REYNAUD et Fils
6. Budget Principal 2025 – Reversement de la part CPS aux communes
7. Budget Principal - Modification de l'autorisation de programme n° 5 (opération n° 248 – Covoiturage)
8. Budget Principal - Décision modificative n° 1
9. Refacturation des charges de personnel et des frais de structures aux différents budgets annexes de la CCBDP au titre de l'année 2025
10. Emprunt – 2025 Financement investissement - Contractualisation d'un emprunt sur le budget principal – Ligne n° 1-2025 – Déploiement du réseau fibre

Ressources Humaines

11. Création et suppression de postes
12. Recours à l'intérim pour le SPPGD

Transport

13. Mise en œuvre du projet de la « Caravane des Mobilités »

Transition Ecologique

14. Convention de partenariat global Territoire d'énergie Drôme SDED

Politique du logement et du cadre de vie

15. Poursuite du Service public de la performance énergétique de l'habitat en année 5

Mobilités douces

16. Autorisation de signature des conventions de partenariat entre la CCBDP et les entreprises de location de vélo à assistance électrique du territoire concernant le financement d'un service de prêt de VAE temporaire 2025

Activité et Aménagement de pleine nature

17. Soutien de l'association LES TONTONS RIDERS – Programme pluriannuel d'investissement sur le bike park associatif de Nyons – 2024-2025

18. Réalisation de travaux de purge sur le site naturel d'escalade du Saint-Julien – Buis-les-Baronnies – Demande de co-financement

Economie

19. ZAE du Grand Tilleul : acquisition et cession du lot 11B

Agriculture

20. Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche

Associations

21. Soutien aux associations culturelles des Baronnies

Déchets

22. Rapport d'activité annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets du Syndicat des Portes de Provence - Année 2024

23. Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance pour l'utilisation de la déchèterie de Séderon

Petite Enfance

24. Micro-crèches de Montbrun-les-Bains et des Pilles fin de la gestion AESIO - Solde subvention 2024 – Fin de conventionnement

25. Actualisation de la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance

CTG

26. Accompagnement de l'association ASOFT sur le poste de conseiller numérique et sur l'animation territoriale inclusion numérique – accès aux droits dans le cadre de la CTG

Jeunesse

27. Subvention Association Bougeons Avec les Jeunes (AAP Jeunes des Baronnies)

Le Président ouvre la séance et fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du Conseil communautaire.

En effet, seuls 45 membres étaient présents sur les 96 élus en exercice.

Aux termes des articles L.2121-17 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre de membres en exercice du Conseil communautaire qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice du Conseil communautaire ; le nombre étant le cas échéant arrondi à l'entier supérieur.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance, alors qu'il paraît indispensable que certaines délibérations soient prises, le Président peut convoquer à nouveau le Conseil communautaire à trois jours francs au moins d'intervalle. A la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire, mais seulement pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion.

A l'ouverture de la séance du Conseil communautaire du 8 juillet 2025, le quorum n'était pas atteint.

En conséquence, et conformément aux dispositions des articles L.2121-17 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales, si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil communautaire se termine à 19h00.

Le Président,
Thierry DAYRE

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes Baronnies en Drome Provence'. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES', 'BARONNIES en DROME', and 'PROVENCE'. Below this, the number '20110' is visible. A black ink signature, which appears to be 'Thierry Dayre', is written over the stamp.